



Paris, le 6 juin 2024

## **COMMUNIQUE**

### **Jeudi 6 juin 2024, la H2A a organisé la deuxième édition des « Rencontres du H3C ».**

L'événement a réuni près de 200 personnes : magistrats, commissaires aux comptes, organismes tiers indépendants, auditeurs de durabilité, représentants d'instances professionnelles, avocats, comités d'audit, ainsi que nos homologues régulateurs chargés de la supervision de la profession de commissaire aux comptes.

La première édition des Rencontres de la H2A a été consacrée au thème « **QUELLES MISSIONS AU-DELA DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS ? DES AUDITEURS AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL** ».

Il nous est apparu important de contribuer aux réflexions sur les prestations complémentaires au contrôle légal des comptes réalisées par les commissaires aux comptes, mais également sur les obligations élargies à la mission de certification des rapports de durabilité, dans le cadre de la directive européenne CSRD, transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Sont intervenus, à cette occasion, le ministère de la Justice, la Direction générale du Trésor, des magistrats, des représentants de haut niveau des entreprises, des commissaires aux comptes et des vérificateurs des informations de durabilité.

La Haute autorité a pour ambition de faire évoluer la qualité des missions exercées par les auditeurs, de garantir l'efficacité du dispositif voulu par le législateur et ainsi de renforcer la confiance accordée aux rapports établis par ces mêmes auditeurs. Il est, dans ce contexte, primordial que chaque mission soit menée avec une haute exigence de qualité.

Aujourd'hui, une nouvelle mission de certification des informations de durabilité est confiée aux commissaires aux comptes, aux organismes tiers indépendants et aux auditeurs de durabilité par la directive européenne CSRD, dont les attentes sont fortes, eu égard aux enjeux sociétaux de cette nouvelle mission.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif n'est pas sans défis. Il requiert, pour les entreprises, les vérificateurs et le régulateur, une prise de connaissance approfondie pour comprendre ce dispositif, se conformer à ces nouvelles exigences, et adapter leurs processus pour y parvenir, une démarche indispensable pour tous.

Le rôle de ces professionnels dans l'accompagnement des entreprises est fondamental, notamment pour les premiers exercices. Aujourd'hui, nous sommes engagés dans une démarche de progrès, y compris pour le régulateur. Les premiers contrôles d'activité des professionnels seront utiles pour comprendre les difficultés rencontrées dans les travaux d'audit et l'accompagnement dans la rédaction des rapports, afin de parvenir, exercice après exercice, à mieux appréhender et à mettre en œuvre le dispositif.

*Contact presse* : Nathalie de Amorin : Tél. : 06 69 41 49 34 / [nathalie.de.amorin@h2a-france.org](mailto:nathalie.de.amorin@h2a-france.org)